

LES 4 ACTIONS CLES DE LA CONVENTION DES MAIRES

En parallèle de la mise en œuvre de son PAEDC dans le cadre du programme POLLEC 22, la Ville de Limbourg est engagée dans la Convention des Maires, initiative européenne visant à mobiliser les collectivités locales dans la lutte contre le changement climatique et la transition énergétique.

Dans le cadre de la Convention des Maires, certaines actions du PAEDC font l'objet d'un suivi spécifique en tant qu'actions-clés.

Pour la Ville de Limbourg, 4 actions-clés sont suivies dans le cadre de la Convention des Maires :

1. Action 5 – Atténuation et précarité – Collaboration avec le tuteur en énergie du CPAS ;
2. Action 12 – Atténuation – Remplacement de l'éclairage public par du système LED ;
3. Action 19 – Atténuation – Promouvoir la mobilité douce et mode de transport alternatif ;
4. Action 23 – Atténuation – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Ces 4 actions-clés correspondent à des actions du PAEDC faisant l'objet d'un suivi dans le cadre de la Convention des Maires.

Les 6 actions prioritaires suivies dans le cadre de POLLEC 22 et les 4 actions-clés de la Convention des Maires répondent ainsi à deux cadres de suivi différents, même si certaines actions peuvent être communes aux deux listes, comme la collaboration avec le tuteur en énergie du CPAS.

Présentation du document

Le présent document rassemble les 4 actions prioritaires mises en œuvre dans le cadre de la Convention des Maires. Chaque action est présentée selon une structure commune :

- Description de l'avancement réalisé
- Résultats obtenus
- Difficultés rencontrées
- Contribution aux objectifs du PAEDC
- Suites
- Note méthodologique

Cette organisation facilite la consultation ciblée des informations. Ainsi, le document n'a pas nécessairement vocation à être lu dans son intégralité. Le lecteur peut directement consulter la rubrique qui l'intéresse, qu'il souhaite connaître les travaux réalisés, les résultats obtenus, les difficultés ou limites rencontrées, la contribution

d'une action aux objectifs du PAEDC, les suites envisagées, les conclusions ou encore les hypothèses et méthodes de calcul utilisées.

Dans cette optique, certains éléments peuvent être rappelés dans plusieurs rubriques d'une même action lorsque cela est nécessaire pour assurer une lecture autonome et cohérente de chacune d'elles.

Action 5 – Atténuation et précarité – Collaboration avec le tuteur en énergie du CPAS.

Contexte et travaux réalisés

La Ville a poursuivi sa collaboration avec le tuteur énergie du CPAS pour lutter contre la précarité énergétique et accompagner les ménages confrontés à des difficultés liées à leurs consommations d'énergie, à leurs factures ou à la qualité énergétique de leur logement.

Le tuteur énergie a assuré un accompagnement individualisé des ménages par des visites à domicile, des conseils en utilisation rationnelle de l'énergie, l'identification d'améliorations possibles dans les logements et l'orientation vers les dispositifs d'aide existants.

En 2025, le tuteur énergie a réalisé une centaine de visites à domicile concernant 48 bâtiments. Ces visites ont permis un suivi ciblé, principalement des ménages en situation de précarité énergétique et de certains ménages encore impactés par les conséquences des inondations de juillet 2021.

En 2026, jusqu'à fin juin, il a réalisé une quarantaine de visites à domicile ainsi qu'une cinquantaine d'interventions ponctuelles.

Entre 2023 et 2025, près de 10.000 € ont été mobilisés via le dispositif PAPE, plus de 20.000 € via le Fonds social énergie (2024-2025) et environ 1.150 € via le Fonds des Améliorations Techniques (FAT).

Résultats obtenus

L'action a permis d'accompagner de nombreux ménages confrontés à des difficultés énergétiques, en tenant compte de situations parfois très précaires ou de logements fortement énergivores.

Les visites réalisées ont permis d'accompagner les ménages dans leurs démarches énergétiques et administratives, d'identifier les améliorations susceptibles de réduire les consommations d'énergie, de promouvoir les écogestes, d'améliorer la qualité, la sécurité, la salubrité et le confort des logements, et de faciliter l'accès aux différents dispositifs d'aide.

Les visites réalisées ont permis de renforcer l'accompagnement des ménages les plus vulnérables, de favoriser l'accès aux dispositifs d'aide existants et de promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Limites de l'action

Les résultats de l'action dépendent fortement de la situation des ménages accompagnés, notamment de leurs ressources financières, de leur adhésion à la démarche et de la qualité de leur logement.

De nombreux bénéficiaires occupent des logements locatifs énergivores dont les améliorations dépendent des propriétaires.

Par ailleurs, les effets de la sensibilisation et de l'accompagnement s'inscrivent principalement dans le moyen et le long terme et ne sont pas immédiatement mesurables.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Les effets de l'action résultent principalement de l'accompagnement des ménages, des changements de comportement qu'il induit, de l'amélioration des pratiques de consommation et, le cas échéant, de la réalisation de travaux dans les logements concernés.

Les visites à domicile constituent le principal levier d'accompagnement des ménages. Elles permettent de sensibiliser les occupants aux écogestes, d'identifier les améliorations adaptées au logement et d'orienter les bénéficiaires vers les dispositifs d'aide existants.

Compte tenu de la nature de l'action, les économies d'énergie générées ne peuvent être quantifiées avec précision. L'action contribue néanmoins à l'amélioration progressive des conditions de logement et participe aux objectifs communaux de réduction des consommations énergétiques.

Suites

La Ville poursuivra sa collaboration avec le tuteur énergie du CPAS afin de maintenir un accompagnement de proximité des ménages en situation de précarité énergétique. Elle continuera à promouvoir les dispositifs d'aide existants, à encourager les comportements économes en énergie et à soutenir, dans la mesure des possibilités, les améliorations énergétiques des logements.

Conclusions

La collaboration entre la Ville et le tuteur énergie du CPAS a permis de renforcer l'accompagnement des ménages confrontés à la précarité énergétique et de favoriser une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

Par la sensibilisation, le conseil personnalisé et la mobilisation des dispositifs d'aide, cette action contribue à améliorer progressivement les conditions de logement des ménages les plus vulnérables et à renforcer leur capacité à faire face aux difficultés énergétiques.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les données d'activité du tuteur énergie ainsi que sur les montants des aides financières mobilisées dans le cadre des différents dispositifs d'accompagnement.

Compte tenu de la nature sociale et comportementale de l'action, les économies d'énergie et les réductions d'émissions de CO₂ ne peuvent être quantifiées de manière fiable. Les bénéfices observés concernent principalement l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, la sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration progressive des conditions de logement des ménages accompagnés.

Action 12 – Atténuation – Remplacement de l'éclairage public par du système LED.

Description de l'avancement réalisé

La Ville a modernisé son éclairage public afin d'améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures tout en maîtrisant durablement ses coûts de fonctionnement.

Entre 2020 et 2025, l'ensemble du parc d'éclairage public a été progressivement remplacé par des luminaires LED plus performants. Cette opération a également permis de rationaliser le parc existant par la suppression de points lumineux devenus inutiles, contribuant ainsi à la réduction des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des coûts liés à l'éclairage public.

Les investissements réalisés ont permis une réduction importante des consommations énergétiques de l'éclairage public. La consommation énergétique a ainsi diminué de 64% par rapport à la situation de référence de 2006, dépassant l'objectif initial de réduction fixé à 55%. Les résultats détaillés sont présentés ci-après.

Afin de garantir une comparaison cohérente entre les objectifs initiaux et les résultats obtenus, les réductions d'émissions de CO₂ sont calculées sur base du facteur d'émission retenu lors de l'élaboration de l'action.

L'estimation initiale prévoyait qu'une économie annuelle de 218.000 kWh permettrait d'éviter 75 tonnes de CO₂ par an. Sur base de ces données, le facteur d'émission retenu lors de l'élaboration de l'action est estimé à environ 344 g CO₂/kWh.

En appliquant ce même facteur aux économies d'énergie effectivement réalisées, la réduction des émissions est estimée à environ 87 tonnes de CO₂ par an.

Bien que le mix électrique ait évolué depuis lors avec la décarbonation progressive de la production d'électricité, l'utilisation du facteur d'émission retenu lors de l'élaboration de l'action permet de comparer les résultats obtenus aux objectifs fixés selon une méthodologie identique. Les performances atteintes dépassent ainsi également les objectifs climatiques initiaux.

Les économies financières sont estimées sur base du prix de référence de l'électricité retenu lors de l'élaboration de l'action, afin de garantir une comparaison cohérente avec les hypothèses initiales.

L'économie financière annuelle attendue est estimée à environ 15.000 €. Cette estimation est basée sur les économies d'énergie annuelles générées par le nouvel éclairage public LED, soit environ 193.000 kWh par an (estimation ORES), valorisée au prix de référence de l'électricité retenu lors de l'élaboration de l'action (0,078 €/kWh).

Cette valeur de 193.000 kWh correspond au gain énergétique directement attribuable aux opérations de remplacement réalisées entre 2020 et 2025. Elle diffère de la

réduction globale de 254.000 kWh observée entre 2006 et 2025, qui reflète l'évolution de l'ensemble du parc d'éclairage public sur une période plus longue.

Le montant de 59.755 € figurant dans les estimations cumulées d'ORES n'a pas été retenu pour estimer l'économie annuelle future. En effet, ce montant a été calculé sur base des prix de l'électricité observés ou estimés lors des différentes phases de remplacement entre 2020 et 2025, période marquée par une forte hausse et une grande volatilité des coûts de l'énergie. Il reflète donc un contexte conjoncturel particulier qui ne peut pas être considéré comme représentatif sur le long terme.

Le montant de 15.000 € par an constitue dès lors une estimation prudente et cohérente avec le prix de référence de l'électricité retenu lors de l'élaboration de l'action.

Résultats obtenus

- La consommation annuelle de l'éclairage public est passée de 397.000 kWh en 2006 à 143.000 kWh en 2025, soit une diminution de 254.000 kWh (-64%), dépassant l'objectif initial de réduction de 55% ;
- En appliquant le facteur d'émission retenu lors de l'élaboration de l'action (344 g CO₂/kWh), la réduction des émissions est estimée à environ 87 tCO₂/an, soit un résultat supérieur à l'objectif initial de 75 tCO₂/an ;
- L'économie financière annuelle est estimée à environ 15.000 €, sur base du prix de référence de l'électricité retenu lors de l'élaboration de l'action ;
- La modernisation du parc a également permis de supprimer des points lumineux devenus inutiles, contribuant à une gestion plus rationnelle de l'éclairage public.

Difficultés rencontrées

L'évaluation des gains énergétiques, climatiques et financiers nécessite de distinguer les résultats directement liés au remplacement des luminaires LED de l'évolution globale du parc d'éclairage public sur une période plus longue.

Par ailleurs, l'évolution du mix électrique et la forte volatilité des prix de l'énergie rendent les comparaisons dans le temps plus complexes. Afin de garantir une comparaison cohérente avec les objectifs initiaux, les calculs ont été réalisés sur base des hypothèses retenues lors de l'élaboration de l'action.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Le remplacement complet de l'éclairage public par des luminaires LED contribue directement aux objectifs du PAEDC en réduisant durablement les consommations d'électricité, les émissions de gaz à effet de serre et les coûts de fonctionnement du patrimoine communal. Les performances obtenues dépassent les objectifs initiaux fixés lors de l'élaboration du PAEDC.

Suites

La Ville poursuivra le suivi des consommations de l'éclairage public afin de maintenir les performances atteintes et d'identifier d'éventuelles optimisations complémentaires du réseau.

Note méthodologique

Les économies d'énergie sont calculées à partir des consommations réelles observées avant et après la modernisation du parc d'éclairage public.

Les réductions d'émissions de CO₂ et les économies financières sont estimées sur base du facteur d'émission et du prix de référence de l'électricité retenus lors de l'élaboration de l'action.

Ce choix vise à garantir la comparabilité entre les objectifs initiaux et les résultats effectivement obtenus.

Les valeurs qui seraient obtenues sur base du mix électrique actuel ou des prix de l'énergie actuellement observés peuvent différer des estimations présentées dans cette évaluation.

Action 19 – Atténuation – Promouvoir mobilité douce et mode de transport alternatif.

Description de l'avancement réalisé

Afin de promouvoir la mobilité douce et les alternatives à la voiture individuelle, la Ville poursuit le développement progressif de son réseau de mobilité active et développe plusieurs projets d'infrastructures destinés à faciliter les déplacements à pied et à vélo.

En 2024, la Ville a intégré le réseau vélo points-nœuds de la Province de Liège grâce à l'aménagement et la mise en service d'un itinéraire balisé traversant le centre historique de Limbourg. Cet itinéraire relie le barrage de la Gileppe à Clermont, en passant notamment par Goé, Dolhain et Limbourg, renforçant ainsi le maillage de mobilité active et favorisant les déplacements à vélo et à pied.

Fin 2025, la Ville s'est engagée à assurer, pendant huit ans, l'entretien des aménagements du futur réseau pédestre points-nœuds implantés sur son territoire ainsi que le maintien de leur affectation touristique. Le déploiement de ce réseau pilote de la Vallée de la Vesdre est actuellement en cours. Il empruntera des chemins forestiers et des passages non goudronnés réservés aux piétons.

Parallèlement aux réseaux locaux, la Wallonie porte le projet de véloroute « La Vesdrienne », qui viserait à créer une liaison cyclable à haut niveau de service entre Liège et la frontière allemande. Un premier tronçon reliant Verviers au viaduc ferroviaire de Dolhain est envisagé. Le marché public des travaux a été lancé par la Wallonie, mais la poursuite et le calendrier de réalisation du projet restent à confirmer. Si ce projet aboutit, cette infrastructure pourrait se connecter au réseau de mobilité active de la Ville.

Depuis plusieurs années, la Ville collabore avec la Ville de Verviers à l'organisation des Balades vélo de l'été, qui prennent leur départ au Centre sportif de Dolhain. Cette initiative vise à promouvoir la pratique du vélo, tant comme mode de déplacement que comme activité de loisir. La Ville participe à l'élaboration des itinéraires et offre le petit-déjeuner aux participants.

Dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de Goé, finalisés en 2025, un trottoir a été créé afin de relier le centre du village à l'arboretum, offrant un cheminement piéton sécurisé entre le centre du village et l'arboretum.

Dans le cadre du projet « Respire », opération de revitalisation urbaine destinée à redynamiser le centre de Dolhain, la Ville poursuit le réaménagement des rues de la Fontaine et Moulin en Rhuyff afin d'améliorer la sécurité des piétons, d'apaiser la circulation et de rééquilibrer l'espace public en faveur des déplacements à pied et à vélo. Les travaux comprennent notamment l'élargissement des trottoirs, la création d'une nouvelle place publique centrale et la réalisation de deux escaliers créant de nouvelles liaisons piétonnes sécurisées entre la rue de la Fontaine et l'ancien tracé du vicinal.

Le projet prévoit par ailleurs la création de stationnements vélos sécurisés afin de favoriser l'intermodalité entre la gare de Dolhain-Gileppe et le centre-ville.

L'aménagement du chemin de l'ancien vicinal crée un itinéraire piéton et cyclable entre la gare, le centre-ville et le futur parc de la Vesdre. Les travaux d'aménagement des abords de la Vesdre se poursuivent, tandis que la mise à ciel ouvert du ruisseau du Rhuyff est en voie d'achèvement.

Après l'installation, en juin 2024, de trois bornes de recharge pour vélos électriques sur la place du centre-ville, un parking vélos sécurisé (9 places) équipé de bornes de recharge (6 prises), et de vestiaires destinés au personnel, sera réalisé très prochainement dans le cadre de l'aménagement du futur pôle administratif.

La Ville participe au programme régional « Wallonie Cyclable » (PIWACY), qui soutient le développement des infrastructures cyclables communales. Dans ce cadre, elle déploie un réseau reliant les principaux pôles du territoire et intègre progressivement de nouveaux aménagements lors des rénovations de voiries. La signalisation de l'itinéraire cyclable reliant Dolhain au bois de Grünhaut via la Polenterie a ainsi été financée par l'enveloppe PIWACY de la Région wallonne, et l'aménagement de l'infrastructure a bénéficié d'un subside de la Province de Liège via Liège Europe Métropole (LEM). Cet itinéraire est désormais intégré au réseau vélo points-nœuds de la Province de Liège.

Ces projets s'inscrivent dans une démarche globale visant à améliorer les infrastructures dédiées à la mobilité active et à encourager le recours aux modes de déplacement alternatifs.

Résultats obtenus

- Promotion des Balades vélo de l'été en 2024, 2025 et 2026 ;
- Intégration de la Ville au réseau vélo points-nœuds de la Province de Liège grâce à l'aménagement et à la mise en service d'un itinéraire balisé reliant le barrage de la Gileppe à Clermont en passant notamment par Goé, Dolhain et Limbourg ;
- Engagement de la Ville à assurer, pendant huit ans, l'entretien des aménagements du futur réseau pédestre points-nœuds sur son territoire ;
- Délivrance du permis d'urbanisme et lancement du marché public relatif au premier tronçon de la Vesdrienne, sous réserve de la poursuite du projet par la Wallonie ;
- Création d'un cheminement piéton sécurisé entre le centre de Goé et l'arboretum ;
- Poursuite du projet de revitalisation urbaine « Respire », avec la création de nouvelles liaisons piétonnes sécurisées, l'aménagement du chemin de l'ancien vicinal et la poursuite des travaux aux abords de la Vesdre ;
- Installation de trois bornes de recharge pour vélos électriques et intégration d'un parking vélos sécurisé équipé de bornes de recharge et de vestiaires dans le projet du futur pôle administratif ;
- Participation au programme régional « Wallonie Cyclable » (PIWACY), ayant notamment permis la signalisation de l'itinéraire cyclable reliant Dolhain au bois de Grünhaut via la Polenterie, intégré au réseau vélo points-nœuds de la Province de Liège.

Difficultés rencontrées

Le développement des infrastructures de mobilité active s'inscrit dans une démarche progressive, dépendante des financements disponibles, des procédures administratives et des partenariats avec les autres niveaux de pouvoir.

Par ailleurs, les effets de ces aménagements sur l'évolution des habitudes de déplacement et sur les émissions de gaz à effet de serre ne peuvent pas encore être quantifiés à ce stade.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Bien que l'impact quantifiable de cette action soit resté limité durant la période couverte par le programme POLLEC, celle-ci a permis de développer progressivement les infrastructures favorables aux déplacements à pied et à vélo et de renforcer le maillage de mobilité active sur le territoire communal.

Les différents projets réalisés ou engagés contribuent à améliorer l'accessibilité des pôles du territoire, à encourager le recours aux modes de déplacement alternatifs et à créer les conditions d'une évolution durable des pratiques de mobilité, en cohérence avec les objectifs du PAEDC.

Suites

Le 16 juillet 2026, le Gouvernement wallon a approuvé le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Limbourg, qui orientera le développement de la Ville pour les dix prochaines années. Les projets repris dans la présente action pourront désormais être étudiés et progressivement mis en œuvre dans le cadre de ce programme.

La Ville poursuivra également son implication dans les projets de mobilité active menés avec les différents partenaires institutionnels et veillera à intégrer les infrastructures cyclables et piétonnes lors des futurs aménagements de l'espace public.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les aménagements réalisés ou engagés par la Ville ainsi que sur les actions de sensibilisation menées en faveur de la mobilité active.

Cette action porte principalement sur le développement d'infrastructures et l'amélioration des conditions favorables aux déplacements actifs. Aucun gain énergétique ni aucune réduction d'émissions de gaz à effet de serre n'ont été quantifiés, les effets attendus dépendant de l'évolution progressive des pratiques de mobilité sur le territoire communal.

Action 23 – Atténuation – Installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Description de l'avancement réalisé

La Ville poursuit progressivement le développement de sa production d'électricité renouvelable via l'installation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine bâti.

Cette démarche vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique des bâtiments communaux tout en renforçant progressivement l'autonomie énergétique de la Ville.

À ce jour, plusieurs installations sont déjà en service. Le hall sportif est équipé depuis 2012 d'une centrale photovoltaïque de 11,04 kWc. L'école de Goé bénéficie d'une installation de 9,315 kWc, mise en service fin 2024, avec un démarrage effectif de la production début 2025. Les ateliers communaux disposent d'une installation de 27 kWc, opérationnelle depuis début 2026. La puissance totale actuellement installée atteint donc 47,355 kWc.

Deux projets sont en cours de finalisation, le centre culturel le Kursaal (10 kWc) et le futur pôle administratif (45 kWc), portant à 55 kWc la puissance supplémentaire prochainement mise en service. Les panneaux photovoltaïques ont été installés sur les deux bâtiments. Au Kursaal, le raccordement au réseau est programmé le 7 août 2026 et la mise en service est prévue environ une semaine plus tard. Au pôle administratif, les panneaux sont également installés, leur mise en service devrait intervenir rapidement.

D'autres opportunités de développement existent. Le site Hoeck, incluant les bâtiments et les futurs auvents, présente à lui seul un potentiel estimé à environ 95 kWc. D'autres implantations sont également à l'étude ou pourront faire l'objet d'analyses de faisabilité lors de futurs travaux de rénovation ou d'extension : les écoles de Bilstain (presbytère et bâtiment de Neupré), le site Cadiat, la plaine de jeux ainsi que l'extension du hall des travaux.

En tenant compte des installations existantes, des projets en cours et des principaux projets actuellement identifiés, le potentiel photovoltaïque communal est estimé à plus de 197 kWc. Cette estimation ne tient pas compte de l'ensemble du patrimoine communal. Plusieurs sites n'ont en effet pas encore fait l'objet d'une évaluation détaillée de leur potentiel photovoltaïque, de sorte que la capacité totale susceptible d'être développée à long terme pourrait être supérieure. La concrétisation de ces projets dépendra notamment des opportunités de financement et des priorités d'investissement de la Ville.

L'électricité produite par ces installations pourra, le cas échéant, être valorisée dans le cadre d'une communauté d'énergie (action 22).

Résultats obtenus

- Installation photovoltaïque de 11,04 kWc en service au hall sportif ;
- Mise en service de l'installation photovoltaïque de 9,315 kWc à l'école de Goé ;
- Mise en service de l'installation photovoltaïque de 27 kWc aux ateliers communaux ;
- Puissance photovoltaïque installée portée à 47,355 kWc ;
- Installation des panneaux photovoltaïques sur le Kursaal (10 kWc), avec une mise en service programmée en août 2026 ;
- Installation des panneaux photovoltaïques sur le futur pôle administratif (45 kWc), dont la mise en service est imminente ;
- Identification de plusieurs nouveaux sites présentant un potentiel de développement photovoltaïque, dont le site Hoeck (environ 95 kWc) ;
- Estimation d'un potentiel photovoltaïque communal supérieur à 197 kWc sur les principaux sites identifiés ;

Difficultés rencontrées

Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine communal dépend des possibilités de financement, des priorités d'investissement, des contraintes techniques propres aux bâtiments et des calendriers de rénovation.

Par ailleurs, plusieurs sites communaux n'ont pas encore fait l'objet d'une étude détaillée de leur potentiel photovoltaïque, de sorte que le potentiel global de développement reste évolutif.

Contribution aux objectifs du PAEDC

Cette action contribue directement aux objectifs du PAEDC en augmentant progressivement la production locale d'électricité renouvelable sur le patrimoine communal et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité.

Sur base des installations existantes et des projets dont la mise en service est imminente (102,315 kWc), d'une production annuelle moyenne estimée à 950 kWh/kWc en Wallonie (soit environ 97 MWh/an) et d'un facteur d'émission de l'électricité de 0,233 kg CO₂/kWh, la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre est estimée à environ 23 tCO₂/an.

Le potentiel identifié sur les différents bâtiments communaux laisse entrevoir des possibilités importantes de développement qui contribueront progressivement à l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2030.

Suites

La Ville poursuivra le développement progressif de son parc photovoltaïque en fonction des opportunités de financement, des rénovations de bâtiments et des études de faisabilité réalisées sur son patrimoine.

Les installations du Kursaal et du futur pôle administratif seront prochainement mises en service. Les autres sites identifiés feront progressivement l'objet d'analyses plus approfondies afin de confirmer leur potentiel technique et économique.

Note méthodologique

Les résultats présentés reposent sur les installations photovoltaïques existantes, les projets en cours de finalisation ainsi que sur les estimations de potentiel réalisées pour les principaux bâtiments communaux.

L'estimation de la réduction des émissions de gaz à effet de serre repose exclusivement sur les installations existantes et les projets dont la mise en service est imminente (102,315 kWc). Elle est calculée sur base d'une production annuelle moyenne de 950 kWh/kWc en Wallonie et d'un facteur d'émission de l'électricité de 0,233 kg CO₂/kWh, soit une réduction estimée à environ 23 tCO₂/an. Les installations encore au stade du potentiel n'ont pas été intégrées à ce calcul.